

Finances publiques

ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

BUDGET

IDENTITÉ NUMÉRIQUE

INFRASTRUCTURES

RÉGIMES DE RETRAITE

Les projets de loi

L'Assemblée nationale a adopté le 8 octobre 2024 le **projet de loi n° 62**, [Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure](#). Cette loi modifie la *Loi sur les contrats des organismes publics* de manière à introduire un nouveau type de contrat à utiliser par les organismes publics québécois. Il s'agit des contrats de partenariat. Ils ont trait aux projets d'infrastructure pour lesquels un organisme public associe un contractant aux étapes de sa conception et de sa réalisation ainsi que, le cas échéant, à d'autres responsabilités, dont le financement, l'entretien et l'exploitation¹⁵. Les contrats de partenariat supposent généralement une approche collaborative entre l'organisme public et le contractant. À ce sujet, la Loi précise que cette approche peut, entre autres, comprendre :

la tenue d'ateliers bilatéraux en présence d'un vérificateur de processus, une mise en commun des ressources et des informations liées au projet d'infrastructure ainsi qu'un partage consensuel des risques et, selon le cas, des économies générées ou des gains réalisés et des pertes subies pendant la durée du contrat en respectant la qualité exigée¹⁶.

Le gouvernement a exprimé son désir de réaliser le projet de troisième lien dans la région de Québec en ayant recours à ce nouveau type de contrat. L'adoption de cette loi s'inscrit dans une volonté plus large du gouvernement de revoir les façons de faire de l'État en matière de projets d'infrastructures publiques au Québec afin de réduire les coûts et les délais. Le projet de loi a d'ailleurs été présenté en même temps que le projet de loi n° 61, [Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions](#)

Projet de loi n° 62

PRÉSENTATION

9 mai 2024

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Sanction (9 octobre 2024)

Échos médiatiques

Marie-Pier Mercier,
« [La CAQ lance un appel d'intérêt international pour la construction de son 3^e lien](#) », *Radio-Canada*,
10 octobre 2024.

Véronique Prince,
« [Québec a une solution pour réduire le coût de construction des infrastructures](#) »,
Radio-Canada, 8 mai 2024.

¹⁵ *Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure*, LQ 2024, c. 28, art. 1.

¹⁶ *Ibid.*, art. 1.

relatives au transport collectif (voir le *Coup d'œil parlementaire* sur les transports et l'environnement) et la [Stratégie québécoise en infrastructures publiques](#).

L'Assemblée nationale a aussi adopté à l'automne 2024 le **projet de loi n° 77**, [Loi modifiant principalement des lois instituant des régimes de retraite du secteur public](#). Cette loi donne suite aux ententes signées dans le cadre des négociations sur le renouvellement de conventions collectives dans le secteur public. Puisque les régimes de retraite sont institués par des lois, des modifications législatives étaient nécessaires pour mettre en œuvre les changements intervenus au terme des négociations. Les modifications apportées par cette loi concernent notamment la mise à la retraite de façon progressive et l'âge maximal de participation au régime de retraite, qui a été haussé à 71 ans¹⁷.

Enfin, la Commission des finances publiques a procédé à l'étude de deux projets de loi visant à mettre en œuvre les mesures contenues dans le budget 2024-2025 présenté au printemps 2024. Il s'agit du **projet de loi n° 75**, [Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 12 mars 2024 et à certaines autres mesures](#) et du **projet de loi n° 80**, [Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 12 mars 2024 et modifiant d'autres dispositions](#). Ces projets de loi ont chacun nécessité une seule séance d'étude détaillée.

La Commission des finances publiques a par ailleurs la responsabilité de mener des consultations particulières et des audits publics sur le **projet de loi n° 82**, [Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions](#). Ce projet de loi a pour but de confier au ministre de la Cybersécurité et du Numérique la responsabilité de la gouvernance et de la gestion de l'identité numérique nationale. Le projet de loi précise que l'identité numérique nationale représente

l'ensemble des moyens dont dispose l'État pour garantir à toute personne un accès sécurisé aux prestations électroniques de services gouvernementales et lui permettre d'avoir un niveau de confiance élevé lors de ses interactions avec les organismes publics.

Projet de loi n° 77

PRÉSENTATION

9 octobre 2024

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Sanction (7 novembre 2024)

Projet de loi n° 75

PRÉSENTATION

7 novembre 2024

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Sanction (5 décembre 2024)

Projet de loi n° 80

PRÉSENTATION

7 novembre 2024

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Sanction (4 décembre 2024)

Projet de loi n° 82

PRÉSENTATION

21 novembre 2024

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE

Présentation

¹⁷ Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, « [Projet de loi modifiant principalement des lois instituant des régimes de retraite du secteur public](#) », mémoire au Conseil des ministres, 18 septembre 2024.

*L'identité numérique nationale permet également à chaque personne qui l'utilise de réaliser des interactions dans la collectivité, notamment à l'aide d'attestations numériques gouvernementales dont elle détient le contrôle à partir d'une application où ces attestations sont déposées de façon sécurisée*¹⁸.

Le projet de loi propose aussi de donner au ministre de la Cybersécurité et du Numérique la responsabilité de développer une vision gouvernementale pour les infrastructures et les services de télécommunication. De plus, il prévoit d'accorder au ministre le pouvoir de rendre disponibles aux organismes publics certains biens et services en technologies spécialisées, notamment en matière de cybersécurité¹⁹.

Les autres mandats

Le 22 novembre 2024, la Commission des finances publiques a procédé à une [interpellation](#) à la demande du député de Marguerite-Bourgeoys, Frédéric Beauchemin. À cette occasion, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique a répondu aux questions des oppositions sur le thème de la gestion des finances publiques.

Motions présentées à l'Assemblée nationale

Lors de la dernière période de travaux, les parlementaires ont eu l'occasion de débattre d'une motion relative aux finances publiques à la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition. Le 20 novembre 2024, le député de Marguerite-Bourgeoys a déposé cette [motion](#) demandant au gouvernement «de ne prendre aucune action qui aurait pour effet d'alourdir le fardeau fiscal des petites et moyennes entreprises du Québec». À l'issue du débat, la motion a été rejetée.

¹⁸ Projet de loi n° 82, *Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions*, art. 6.

¹⁹ *Ibid.*, art. 4.

Des pétitions présentées à l'Assemblée nationale

Lorsqu'une pétition est présentée à l'Assemblée nationale, le gouvernement doit y répondre par écrit dans les 30 jours suivant sa transmission par le secrétaire général de l'Assemblée au leader du gouvernement. Si l'Assemblée ne tient pas séance à l'expiration du délai, la réponse est déposée au plus tard à la troisième séance suivant la reprise des travaux.



Pétition

• **Annulation de la hausse du taux de taxation des gains en capital au Québec**

• PRÉSENTATION 12 septembre 2024

• RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 29 octobre 2024

• **Demande pour que la Société des alcools du Québec cesse la vente de vins israéliens produits dans les territoires occupés**

• PRÉSENTATION 12 septembre 2024

• RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 29 octobre 2024

• **Demande visant à ce que la Caisse de dépôt et placement du Québec se déporte de ses investissements associés à des violations du droit international**

• PRÉSENTATION 26 septembre 2024

• RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 5 novembre 2024

Rapports de personnes désignées par l'Assemblée

Dans son rapport déposé à l'Assemblée nationale en novembre 2024, le **Vérificateur général du Québec** (VGQ) a procédé à deux audits de performance en lien avec l'utilisation des ressources de l'État. Le [chapitre 2](#) porte sur les acquisitions regroupées gouvernementales. Le VGQ constate que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), l'organisme chargé de fournir les biens et services dont ont besoin les ministères et organismes, ne parvient pas à réaliser une part importante des regroupements d'achats prévus dans sa planification pluriannuelle. De même, le VGQ note que le CAG n'est pas en mesure d'évaluer correctement les économies qu'il génère avec les acquisitions regroupées. L'information divulguée à ce sujet ne permet d'ailleurs pas de bien saisir les limites des évaluations faites par l'organisme.

Dans le [chapitre 3](#) de son rapport, le Vérificateur général traite des espaces de bureaux gouvernementaux. Il constate que la transformation des espaces de bureaux qui a pour objectif de réduire les coûts pour le gouvernement est peu avancée. Six ans après l'annonce du projet de transformation de 900 000 m², seulement 7,2% de cette superficie a été transformée. Le rapport souligne que la cible de 35% des espaces transformés d'ici quatre ans sera difficile à atteindre. Enfin, le VGQ note qu'aucun plan d'action ou stratégie de financement visant la transformation des espaces de bureaux n'a été approuvé à ce jour.

Échos médiatiques

Isabelle Porter,
« [Le nouveau Centre d'acquisitions gouvernementales n'est pas aussi efficace que prévu](#) »,
Le Devoir, 20 novembre 2024.

Tommy Chouinard,
« [Centre d'acquisitions gouvernementales : Le PDG limogé après un rapport accablant](#) », *La Presse*,
3 décembre 2024.

Avancement des projets de loi à la Commission des finances publiques

Avant d'être adoptés, puis sanctionnés, la plupart des projets de loi sont étudiés par l'une des neuf commissions parlementaires sectorielles. Autant l'étape des consultations (facultatives) que l'étude détaillée se déroulent généralement dans l'une de ces commissions. Le tableau suivant présente l'avancement des projets de loi étudiés par la Commission des finances publiques au cours de la période de travaux de l'automne 2024.

	 Présentation	 Consultations	 Adoption du principe	 Étude détaillée	 Rapport de commission	 Adoption	 Sanction
<p>Projet de loi n° 62</p> <p><i>Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure</i></p>							
<p>Projet de loi n° 75</p> <p><i>Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 12 mars 2024 et à certaines autres mesures</i></p>							

	 Présentation	 Consultations	 Adoption du principe	 Étude détaillée	 Rapport de commission	 Adoption	 Sanction
<p>Projet de loi n° 77 <i>Loi modifiant principalement des lois instituant des régimes de retraite du secteur public</i></p>							
<p>Projet de loi n° 80 <i>Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 12 mars 2024 et modifiant d'autres dispositions</i></p>							
<p>Projet de loi n° 82 <i>Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions</i></p>							

Légende:  Étape franchie  En cours